

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2018 - (N° 235)

AMENDEMENT

N ° I-CF62

présenté par

Mme Bonnivard, Mme Duby-Muller, M. Saddier et M. Rolland

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.